STRASBOURG Initiative pour le logement d'insertion

Un toit à la sortie de détention

Pour éviter aux personnes sortant de prison de se retrouver sans logement, l'association strasbourgeoise Gala met à disposition vingt appartements dans le Bas-Rhin. Une démarche à vocation sociale qui favorise la réinsertion.

Matthieu Staub, éducateur, et Sami Barkallah, directeur de l'association Gala, forment le duo chargé de faire vivre le projet Sivil. PHOTO DNA – ROMAIN CHIRON

Jérôme est âgé de 29 ans et a déjà fait plusieurs séjours en détention. Sorti de prison en juin 2015 sans emploi ni logement, il a été de nouveau condamné un mois plus tard. Retour à la case départ. Pendant cette dernière période d'incarcération, son conseiller d'insertion et de probation lui a parlé du projet Sivil (sortant d'incarcération vers l'insertion sociale) qui venait de se mettre en place au mois de septembre sous l'impulsion de l'association Gala, spécialisée dans le logement d'insertion.

Pour favoriser l'accès au logement à ceux qui sortent tout juste de la maison d'arrêt de Strasbourg, Gala souscrit un contrat de location auprès d'un bailleur social ou privé. Charge ensuite à l'occupant de lui verser le loyer, pour une durée d'hébergement de neuf à douze mois. Une période qui « permet d'avoir un turnover important », précise le directeur Sami Barkallah, mais qui reste suffisamment longue pour reprendre pied.

«Ça m'a remis le pied à l'étrier»

« Pour une personne incarcérée pendant deux ou trois mois, il faut se réinscrire à la CAF, à pôle emploi, faire une demande de RSA », détaille Matthieu Staub, éducateur à Gala et qui assure une permanence trois fois par semaine à la maison d'arrêt de Strasbourg.

L'accès au logement dès la sortie de prison a été une bouée d'oxygène pour Jérôme : « Ça m'évite de me retrouver en foyer. La journée, je fais toutes mes démarches et le soir, je rentre chez moi. Ça m'a remis le pied à l'étrier. » Ce cadre de vie organisé lui permet aussi d'éviter « les mauvaises rencontres » : une façon de ne pas replonger dans la délinquance. « Je suis plus serein, confirme Jérôme. Il ne me reste plus qu'à trouver un travail. »

À la fin de la période d'hébergement, il ne sera pas lâché dans la nature pour autant. « Si la personne a encore besoin d'être suivie, on l'oriente vers un autre dispositif d'accès au logement de Gala, pour se laisser plus de temps. En revanche, si ça marche bien et que la personne est autonome, on contacte un bailleur et on propose un relogement en direct », explique Sami Barkallah.

Un projet pas encore pérennisé

Tout comme Jérôme, neuf autres anciens détenus ou des personnes en aménagement de peine occupent un logement dans le cadre du projet Sivil. Les dix places restantes ne devraient pas avoir de mal à trouver preneur. Soixante-cinq demandes ont été déposées, ce qui a conduit l'association a embaucher un second éducateur. Celle-ci peut aussi jouer le rôle de garant pour éviter que les personnes incarcérées ne perdent leur logement pendant leur incarcération.

Le projet Sivil, qui dispose d'un budget de 150 000 euros, est financé par le ministère du Logement pour une durée de seize mois, soit jusqu'en mars 2017. Si le conseil départemental « est prêt à prendre le relais », assure le directeur de Gala, rien n'est définitif. Des rendez-vous sont prévus au printemps pour tenter de trouver des accords financiers et ainsi pérenniser le projet sur le long terme. ■

ROMAIN CHIRON

Dernières Nouvelles d'Alsace
du 12/02/2016